

ANNEXE 1 – Pertes de récolte

Déclaration des récoltes des cultures ayant subi des dommages en quantité pour l'année 2017

N° SIRET : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| ; **N° PACAGE :** |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Nom et prénom ou raison sociale du demandeur : _____

Nature de la culture	Quantité récoltée non déclassée (qx, kg, hl, .) (a)	Quantité récoltée déclassée à l'industrie (qx, kg, hl, .) (b)	Quantité récoltée totale (c) = (a)+(b)	Unité (qx, kg) (1)	Récolte manuelle (M) ou mécanique (A)	Nom et adresse de l'organisation de producteurs (OP) agréée à laquelle vous adhérez (Fruits et légumes)	La culture sinistrée a-t-elle un contrat d'assurance :		Indemnité d'assurance en euros (3)	Autre indemnité hors assurance en euros
							Grêle (2)	MRC (2)		
Abricots										
Cerises										
Figues										
Fruits rouges										
Kiwis										
Noisettes										
Pêches/nectarines										
Poires										
Pommes										
Prunes										

(1) : Indiquer l'unité de mesure telle que retenue dans le barème départemental.
 (2) : Cochez la case en cas de réponse positive (MRC : Multirisques climatiques)
 (3) : Colonne à remplir seulement en cas de réponse positive dans la colonne (2) « Grêle ou MRC »

Date :

Signature (de tous les associés si GAEC) :